

DEPARTEMENT DU GERS
 ARRONDISSEMENT D'AUCH
 CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/01

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 9 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 19 ; Nombre de votants : 21

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE – Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT – Mme BRAZZALOTTTO - Mme MESSERLI-CIPRES - M. GEYRES - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - M. ANTONELLO - Mme MASSAROTTO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme KLUCZYNSKI à Mme BRANA - M. CAUQUIL à M. CAVALIERE.

Absents excusés : Mme COUDERC - M. CHAULET.

Objet : Budget Communal : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2025 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation portera sur les montants et les affectations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services. Ces montants devront être inscrits au budget primitif.

Montants et affectations par type de dépenses

Dépenses d'investissement

Budget Principal :

Chapitre/art.	Libellé	Crédits ouverts en 2024 (BP+ BS+DM)	Limite des crédits avant vote BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	279 098,54 €	69 774,64 €
c/ 2031 - Frais d'études		276 973,54 €	69 243,39 €
c/ 2051 - Concessions et droits similaires		2 125,00 €	531,25 €
21	Immobilisations corporelles	652 649,60 €	163 162,40 €
c/2111 – Terrains nus		70 000,00 €	17 500,00 €
c/2121 – Plantations d'arbres et arbustes		0,00 €	0,00 €
c/ 2128 – Autres agencements et aménagements de terrain		138 406,00 €	34 601,50 €
c/21314 – Bâtiments culturels et sportifs		142 428,00 €	35 607,00 €
c/21351 – Bâtiments publics		28 844,00 €	7 211,00 €

c/ 2152 - Installations de voirie	17 160,00 €	4 290,00 €
c/ 21534 - Réseaux électrification	187 012,60 €	46 753,15 €
c/ 2158 - Autres Installation, matériel et outillage tech.	21 000,00 €	5 250,00 €
c/ 21828 – Autres matériels de transport	34 500,00 €	8 625,00 €
c/21838 - Autre matériel informatique	2 465,00 €	616,25 €
c/ 21841 – Mobilier de bureau et mobilier scolaires	2 290,00 €	572,50 €
C/21848 – Autres matériel de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €
C/2185 – Matériel de téléphonie	0,00 €	0,00 €
C/2188– Autres immobilisations corporelles	8 544,00 €	2 136,00 €
23 Immobilisations en cours	3 037 070,92 €	759 267,73 €
c/ 2313 - Constructions	961 612,52 €	240 403,13 €
c/ 2315 - Installation, matériel et outillage tech.	2 075 458,40 €	518 864,60 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- **d'autoriser** à engager, liquider et mandater dans la limite des montants énumérés ci-dessus des dépenses d'investissement.
- **de dire que** les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2025.

Publié le 20/01/2025

En Préfecture le 20/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le 17 janvier 2025

Madame le Maire,
Barbara NETO


